

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/30

18 mai 1998

(98-2013)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

URUGUAY

Déclaration distribuée par M. Didier Opertti
Ministre des relations extérieures

L'Uruguay a participé activement au système commercial multilatéral dont nous commémorens le cinquantième anniversaire aujourd'hui. Depuis la Conférence de La Havane et la création du GATT en 1947, il a été l'un des pays qui sont convaincus que la libéralisation et l'expansion du commerce international apportent une contribution déterminante au développement et au bien-être des peuples. L'Uruguay a toujours été persuadé que l'existence de règles claires, stables et respectées par tous est la meilleure garantie de la liberté des échanges, de la prospérité qui en découle et de la paix dans le monde. Il a donc été le premier pays en développement à recourir au mécanisme de règlement des différends du GATT pour résoudre ses contentieux commerciaux. Le Cycle d'Uruguay, qui est à l'origine de l'actuelle Organisation mondiale du commerce et au cours duquel des thèmes nouveaux ont été abordés pour la première fois, marque un progrès capital dans la libéralisation du commerce mondial et l'établissement de règles assurant une plus grande prévisibilité du système commercial multilatéral. Au moment où le système fête ses 50 ans, dans un monde caractérisé par la mondialisation et l'interdépendance, il est indispensable, pour assurer la croissance et la stabilité de l'économie internationale, de mettre pleinement en oeuvre les résultats du Cycle d'Uruguay, de donner effet dans les délais fixés aux engagements contractés lors des négociations et d'intensifier le processus de libéralisation, aux niveaux tant régional que multilatéral.

En ce sens, nous jugeons extrêmement utile l'évaluation de la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay qui se déroule actuellement dans les différents comités. Il faut poursuivre ce travail et, là où il y a des obstacles à la mise en oeuvre rigoureuse des engagements, nous devons redoubler d'efforts pour trouver le meilleur moyen de garantir que les engagements seront pleinement exécutés.

A cet égard, l'Uruguay estime que les engagements concernant l'ouverture de nouvelles négociations dans les secteurs pour lesquels les résultats n'ont pas été satisfaisants constituent une part essentielle des résultats du Cycle. Les deux principales négociations auxquelles nous pensons sont celles qui sont prévues à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, qui revêt une importance primordiale pour l'Uruguay, et à l'article XIX de l'Accord général sur le commerce des services. Dans les deux cas, il faut respecter scrupuleusement les délais convenus pour ces négociations. **Par conséquent, nous espérons que la Conférence ministérielle établira un mandat concret pour que l'on puisse commencer à définir le cadre et les objectifs généraux des négociations, y compris leur ordre du jour.**

Nous estimons qu'il est essentiel d'entamer immédiatement les travaux préparatoires en vue des négociations sur les produits agricoles prévues dans l'Accord sur l'agriculture, en mettant à profit les 18 mois qui restent d'ici à la fin de l'année prochaine.

Cela veut dire que, avant la fin de 1999, nous devons commencer effectivement et sans tarder les négociations inscrites au programme de travail prévu. La multiplicité des questions relevant de ce programme et l'apparition de nouveaux domaines d'intérêt ont suscité des discussions sur la possibilité de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. L'Uruguay accueille favorablement cette initiative qui marquerait un progrès vers une plus grande libéralisation du commerce international, et qui stimulerait la croissance des échanges commerciaux et de l'économie mondiale. Cependant, ces négociations ne doivent pas retarder l'ouverture des négociations prévues, surtout celles qui concernent l'agriculture. Au cas où l'idée se concrétiserait, tant les négociations à engager conformément aux Accords de Marrakech, qui doivent débiter en tout état de cause avant la fin de 1999, que les initiatives dans d'autres domaines devraient être incorporées au programme de travail multilatéral mentionné.

A notre avis, s'il s'agit d'aller plus loin que les négociations prévues et d'intensifier la libéralisation du commerce dans d'autres domaines, un cycle multilatéral est le meilleur moyen d'assurer un équilibre global des négociations et de remédier aux limitations imputables à la compartimentation que suppose une approche sectorielle. En outre, pour arriver à un équilibre des droits et obligations pour tous les participants, nous estimons qu'il faut, s'il est décidé de lancer un nouveau cycle de portée globale, que celui-ci soit régi par le principe de l'engagement unique comme dans le cas du Cycle d'Uruguay.

Comme nous l'avons déjà dit, l'Uruguay attache une importance primordiale aux prochaines négociations sur l'agriculture. Conformément à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, les négociations en vue d'intensifier la réforme du commerce international des produits agricoles doivent débiter un an avant la fin de la période de mise en oeuvre des engagements résultant du Cycle d'Uruguay. Elles doivent se fonder sur les lignes directrices figurant à cet article et viser les objectifs énoncés dans le préambule de l'Accord sur l'agriculture. Nous estimons que l'objectif fondamental du processus de réforme doit consister à placer le commerce des produits agricoles sur les mêmes bases que le commerce des autres marchandises. Nous considérons qu'il est tout à fait juste et légitime de le réclamer étant donné que l'agriculture a toujours été un secteur relégué au deuxième plan dans les négociations commerciales multilatérales qui ont eu lieu au cours des 50 dernières années. Pour établir un système commercial agricole orienté vers le marché, toutes les subventions ayant des effets de distorsion sur le commerce doivent être éliminées et il faut améliorer substantiellement les conditions d'accès aux marchés.

Sur ce point particulier, il convient de ne pas oublier que les subventions à l'agriculture accordées par les pays membres de l'OCDE - qui s'élèvent actuellement à 28 milliards de dollars EU - sont supérieures au montant total des exportations de toute l'Amérique latine. La libéralisation du commerce des produits agricoles aura des avantages importants pour tous, sur le plan de la croissance économique et du bien-être comme de la sécurité alimentaire et du développement durable. Un secteur agricole orienté vers le marché favorisera une expansion des échanges et donc une plus forte croissance économique et un meilleur bien-être pour les producteurs et les consommateurs. Les premiers accroîtront leur revenu grâce à l'augmentation de leurs exportations et les seconds bénéficieront d'une offre élargie et de prix sensiblement plus bas. La diversification et la plus grande fiabilité des sources d'approvisionnement permettront de renforcer la sécurité alimentaire. Les producteurs qui sont aujourd'hui écartés des marchés mondiaux en raison de la concurrence de produits fortement subventionnés pourront s'y implanter et accroître leurs revenus grâce à la libéralisation des marchés. Il faut assurer l'approvisionnement en produits alimentaires des marchés mondiaux et, en particulier, des pays importateurs nets de ces produits, notamment par l'élimination des restrictions à l'importation.

La réforme des politiques de subventionnement et de restriction de l'accès aux marchés se concrétisera par une exploitation agricole compatible avec la préservation de l'environnement et contribuera ainsi au développement durable.

Par ailleurs, nous estimons que les prochaines négociations doivent préserver le principe du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, en particulier des petits Etats et des pays les moins avancés, en reconnaissance des besoins de développement économique de ces pays.

Nous voudrions enfin mentionner les principaux objectifs qui devraient orienter les négociations dans trois domaines particuliers.

Accès aux marchés

L'amélioration de l'accès aux marchés et la création de nouvelles possibilités commerciales pour les produits agricoles doivent être l'un des objectifs fondamentaux des négociations. Pour y arriver et pour remédier aux limitations de l'accès affectant de nombreux produits agricoles en raison des résultats partiels du Cycle d'Uruguay quant à l'ouverture générale des marchés sur la base du principe de la nation la plus favorisée, il faudra veiller à appliquer des critères différents pour les réductions tarifaires selon les niveaux de chaque pays ou union douanière. De même, il faut espérer que les pays dont les marchés sont les plus protégés et fermés feront de plus grands efforts d'ouverture. En particulier, les négociations devraient viser à réduire les "crêtes tarifaires dans l'agriculture", c'est-à-dire les taux de droits excessivement élevés qui résultent de la tarification dans le cadre du Cycle d'Uruguay et qui, dans la pratique, constituent un obstacle au commerce, et à réduire progressivement, jusqu'à leur élimination totale, les mécanismes paratarifaires encore en place. Il faudra aussi adopter des mesures d'ouverture des marchés, par exemple en améliorant les engagements concernant l'accès minimal et l'accès courant et en supprimant les mécanismes spéciaux de "réassurance" (sauvegarde spéciale pour les produits soumis à la tarification et les régimes de traitement spécial mentionnés à l'article 4:2), afin de compléter les initiatives visant à remédier aux limitations des Accords de Marrakech et dont il a été question plus haut.

Engagements concernant le soutien interne

Les niveaux généraux de soutien interne à l'agriculture restent très nettement supérieurs à ceux des subventions à d'autres secteurs d'activité économique. Nous devons faire en sorte que le soutien interne à l'agriculture ne se transforme pas de nouveau en une incitation à la production d'une ampleur telle qu'elle entraîne des distorsions du commerce international par le biais de la vente subventionnée d'excédents sur les marchés internationaux. Toutes les formes de soutien interne ayant des effets de distorsion sur le commerce doivent être supprimées. Les nouveaux engagements de réduction doivent être pris produit par produit et sur la base de données statistiques plus proches de la réalité que ceux qui ont été utilisés pour les négociations du Cycle d'Uruguay. En outre, il faudra éliminer les mesures dites de la "catégorie bleue" et redéfinir les soutiens internes sans incidence sur le commerce, afin de supprimer les ambiguïtés qui permettent aux mesures faussant les échanges de subsister.

Subventions à l'exportation

Dans ce domaine, les négociations doivent permettre de supprimer rapidement et complètement tous les types de subventions et d'appliquer à l'agriculture le régime général de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Il faut aussi établir des règles claires pour empêcher les tentatives de se soustraire aux engagements contractés. Les crédits à l'exportation doivent aussi être assujettis à une discipline multilatérale efficace pour éviter qu'ils ne soient utilisés comme moyen de subvention par les pouvoirs publics.

Autres accords du Cycle d'Uruguay

Quant à la négociation et à la révision des autres accords, nous voudrions signaler les aspects ci-après. La révision de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires devra avoir pour objet de renforcer les règles qui y sont énoncées et d'élaborer des règles en vue d'empêcher le recours à ces mesures à des fins protectionnistes et de les subordonner à des normes sanitaires ou phytosanitaires reconnues au niveau international. **En particulier, nous estimons que l'adoption de normes comportant un niveau de protection supérieur à celui qui est reconnu par les normes internationales doit être subordonnée à des critères d'interprétation exceptionnels et restrictifs, s'agissant aussi bien des questions de fond que de la procédure, de façon à éviter qu'elle ne devienne un moyen de fausser les objectifs de l'Accord.**

Par ailleurs, il convient de se demander s'il n'est pas prématuré de commencer à réviser certaines dispositions de fond des Accords de l'OMC, alors que nous sommes en pleine période de mise en oeuvre et, dans le cas de beaucoup de pays, en particulier les pays en développement, engagés dans un processus d'adaptation des lois. Un exemple à cet égard est l'Accord sur les ADPIC, qui stipule à son article 27:3, dans le cadre des négociations prévues, un réexamen des mécanismes de protection des obtentions végétales.

En ce qui concerne les textiles et les vêtements, nous voudrions souligner la nécessité d'appliquer correctement l'Accord y relatif et d'éviter de recourir à de nouvelles formes de protectionnisme. Le processus d'intégration de ce secteur sur une période de dix ans permet de constater que les pays importateurs souhaitent reporter à la fin de cette période l'intégration des produits présentant le plus grand intérêt commercial. Cela risque de créer des difficultés qui pourraient entraver la pleine mise en oeuvre de l'Accord. Nous soulignons que l'Uruguay s'acquittera de tous ses engagements et qu'il espère que ses partenaires commerciaux en feront de même.

Pour ce qui est des services, depuis la dernière Conférence ministérielle tenue à Singapour, l'Uruguay a participé aux négociations sur les services financiers et participe actuellement à celles qui concernent les disciplines dans le secteur de la comptabilité. Nous profitons de l'occasion pour réitérer notre appui, déjà exprimé à Singapour, au nouveau cycle de négociations sur les services qui doit avoir lieu à partir de l'an 2000.

En ce qui concerne le règlement des différends, l'Uruguay s'est distingué tout au long de son histoire par son attachement au droit et au règlement pacifique des contentieux. Pour cette raison, nous attachons une importance particulière au système de règlement des différends instauré à l'OMC et voudrions souligner que le fait que les pays en développement recourent de plus en plus à ce mécanisme lorsqu'ils estiment que leurs intérêts ont été lésés est un aspect positif du système.

A ce sujet, nous voulons souligner l'importance que nous attachons à la coopération technique de l'OMC, d'une manière générale, et à l'assistance technique apportée dans ce cadre aux pays en développement pour le règlement des différends, en particulier.

Quant aux procédures d'accession à l'OMC en cours, l'Uruguay réaffirme son soutien à l'adhésion de nouveaux Membres, qui dynamisera et renforcera l'Organisation. Ce soutien est assuré pour autant que les nouveaux Membres s'engagent à respecter les règles du système commercial multilatéral, qu'ils offrent un meilleur accès à leurs marchés à tous les autres Membres et que l'accession ne porte pas préjudice à ces derniers par rapport à la situation antérieure.

Comme il a déjà été dit, l'Uruguay considère hautement prioritaires les thèmes qui constituent le programme de travail incorporé. Néanmoins, en ce qui concerne les thèmes nouveaux, nous sommes

ouverts à la discussion mais réaffirmons qu'un cycle de négociations multilatérales nous paraît être plus approprié que des négociations sectorielles.

J'ai gardé pour la fin la question des accords commerciaux régionaux, qui revêt pour nous une importance particulière. Je souhaite mettre en évidence le rôle majeur du MERCOSUR dans le processus de libéralisation du commerce, le fait qu'il est pleinement compatible avec les règles de l'OMC et la contribution qu'il apporte au développement économique de ses membres en leur permettant de participer mieux et davantage à l'économie internationale.

A cet égard, les échanges commerciaux à l'intérieur du MERCOSUR et avec d'autres pays continuent à progresser, tandis que le groupement sous-régional suscite l'intérêt de divers partenaires commerciaux. Le commerce entre les quatre pays membres du groupement a quadruplé, en passant de 5 milliards de dollars EU en 1991 à 20 milliards de dollars en 1997. En même temps, les importations du MERCOSUR en provenance du reste du monde ont enregistré un taux d'accroissement cumulé annuel de 20 pour cent, en passant de 30 milliards de dollars EU en 1991 à plus de 98 milliards de dollars en 1997, compte tenu de la progression également importante des exportations vers les pays tiers, qui a atteint 11 pour cent en chiffre cumulé annuel. Par ailleurs, les investissements étrangers directs dans les pays membres du groupement ont progressé de manière spectaculaire et se montent aujourd'hui à quelque 15 milliards de dollars, soit sept fois plus que le montant enregistré au début du processus d'intégration.

Pour conclure, M. le Président, nous voudrions souligner qu'il est indispensable de donner pleinement effet aux engagements issus du Cycle d'Uruguay, de poursuivre les négociations prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay, en particulier dans le domaine de l'agriculture et des services, et d'intensifier le processus de libéralisation du commerce afin de renforcer un système commercial multilatéral qui, au cours des 50 dernières années de ce siècle, a contribué au développement et a permis d'éviter, ou du moins d'atténuer, un nombre non négligeable de conflits internationaux. Il y a, heureusement, de plus en plus de personnes qui reconnaissent que le libre-échange contribue à la croissance de l'économie mondiale et au bien-être des peuples. Nous sommes convaincus que, à l'aube d'un nouveau millénaire, l'Organisation mondiale du commerce a un rôle fondamental à jouer comme point de convergence de tous les efforts de libéralisation des échanges, sur le plan régional ou individuel, et comme élément moteur pour l'intensification de ce processus.
